

- Pied de page

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Accessibilité téléphonique pour les personnes sourdes ou malentendantes (Démarche en ligne)** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Accessibilité téléphonique pour les personnes sourdes ou malentendantes (Démarche en ligne)** » est mise à jour.

 S'abonner (<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/R59001/abonnement>)

# Accessibilité téléphonique pour les personnes sourdes ou malentendantes (Démarche en ligne)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder à la démarche en ligne (<https://www.acce-o.fr/client/allo-sp>)

Vérfifié le 12 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

#### Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

- Qu'est-ce qu'Allô Service Public 3939 ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33683>)

Besoin d'aide ? Un problème ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59001/besoin-d-aide-un-probleme>)